



Municipalité de  
**Saint-David**

## **AVIS PUBLIC**

### **DÉROGATION MINEURE Assemblée régulière du 4 juillet 2023**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le Conseil municipal de Saint-David étudiera, lors de l'assemblée régulière du 4 juillet 2023 à compter de 20 heures à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, située au 16, rue Saint-Charles la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Propriété sise au 37, rue du 2<sup>ème</sup> rang, formée par le lot 5 250 840 du Cadastre du Québec. Ladite demande de dérogation mineure a pour effet d'autoriser :

- La réduction de la largeur minimale d'un lot projeté (remplaçant une partie du lot 5 250 840) à 13 mètres (42,65 pieds). Le règlement de lotissement numéro 551-2012 prévoit une largeur minimale de 15,2 mètres (49,87 pieds) pour tout lot situé à plus de 100 mètres (328,08 pieds) d'un cours d'eau, desservi par les services d'aqueduc et d'égout sanitaire et destiné à recevoir une habitation unifamiliale isolée.

Prenez avis que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande à l'endroit, heure et date indiqués ci-haut.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.)

**Donné à Saint-David, ce 15<sup>ème</sup> jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-trois.**

Mark McDuff  
Directeur général et greffier-trésorier